

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents:

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote: M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Guerric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN a M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET:

42 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de Besancon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services portant sur les travaux d'impression des services

Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services portant sur les travaux d'impression des services

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

I - Contexte et enjeux

La Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent, dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, engager une procédure de passation des marchés publics pour les travaux d'impression des services.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission d'organiser la passation, de signer et notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois.

II - Procédure

Le montant annuel estimé de commandes est de l'ordre de 200 000 € HT réparti en trois lots.

Par conséquent, la procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert prévue aux articles 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Lots	Désignation
1	Travaux d'impression numérique petits formats (jusqu'à A3 +)
2	Travaux d'impression numérique moyens et grands formats
3	Travaux d'impression offset

Conformément à l'article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et pour répondre à des situations imprévues.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- lancer la procédure de passation des marchés publics,
- signer les marchés avec les titulaires retenus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme, Pour le Maire, La Première Adjointe,

Danielle DARD,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 52 Contre: 0 Abstentions: 2

Préfecture du Doubs

Reçule 29 JAN. 2018

Contrôle de légali**té**